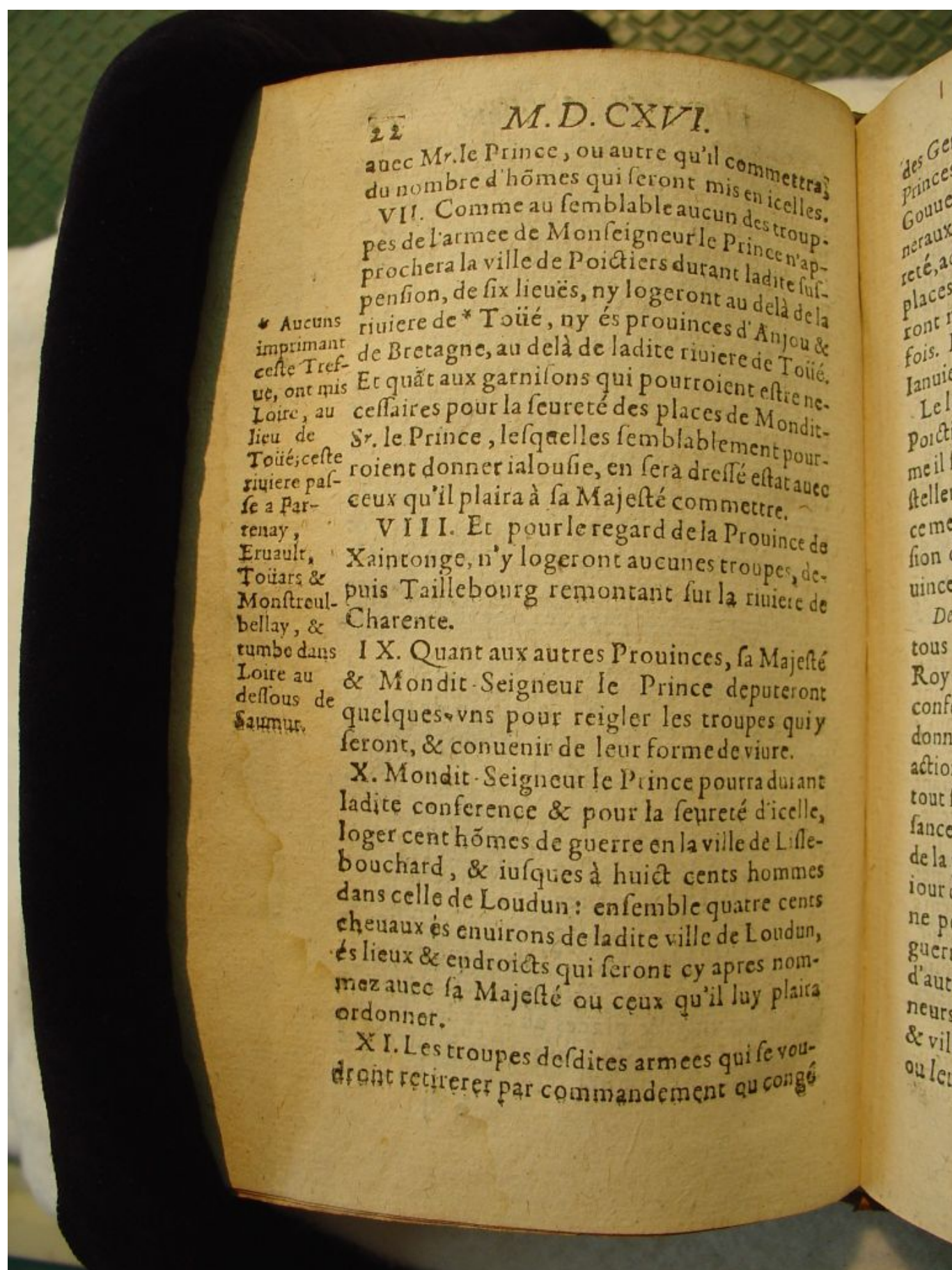


1616_022.jpg



22

M. D. CXVI.

avec Mr. le Prince, ou autre qu'il commettra du nombre d'hômes qui seront mis en icelles.

VII. Comme au semblable aucun des troupes de l'armée de Monseigneur le Prince n'approchera la ville de Poitiers durant ladite suspension, de six lieues, ny logeront au delà de la riuere de * Touë, ny és prouinces d'Anjou & de Bretagne, au delà de ladite riuere de Touë.

* Aucuns imprimant ceste Trefue, ont mis Loire, au lieu de Touë; ceste riuere passe a Parrenay, Ervaulx, Touars & Monstreulbellay, & rumbe dans Loire au dessous de Saumur.

Et quant aux garnisons qui pourroient estre necessaires pour la seureté des places de Mondit-Sr. le Prince, lesquelles semblablement pourroient donner ialousie, en sera dressé estat avec ceux qu'il plaira à sa Majesté commettre.

VIII. Et pour le regard de la Prouince de Xaintonge, n'y logeront aucunes troupes, depuis Taillebourg remontant sur la riuere de Charente.

IX. Quant aux autres Prouinces, sa Majesté & Mondit-Seigneur le Prince deputeront quelques-uns pour reigler les troupes qui y seront, & conuenir de leur forme de viure.

X. Mondit-Seigneur le Prince pourra durant ladite conference & pour la seureté d'icelle, loger cent hômes de guerre en la ville de Lislebouchard, & iusques à huiët cents hommes dans celle de Loudun: ensemble quatre cents cheuaux és enuiron de ladite ville de Loudun, és lieux & endroiës qui seront cy apres nommez avec sa Majesté ou ceux qu'il luy plaira ordonner.

XI. Les troupes desdites armées qui se voudront retirer par commandement du congé

des Gen
Princes
Gouver
neraux
reté, ad
places
ront n
fois. F
lanuie
Le le
Poiti
me il
steller
ceme
sion d
uince
De
tous
Roya
confe
donn
action
tout
fance
de la
iour d
ne po
guerr
d'aut
neurs
& vill
ou leu

1616_023.jpg

Histoire de nostre temps. 23

des Generaux d'icelles, ou desdits Seigneurs Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Gouverneurs des Prouinces, & Lieutenans Generaux du Roy, le pourront faire en toute secreté, aduertissant les Gouverneurs des villes & places par lesquelles ils passeront: Et n'y pourront neantmoins passer que vingt à vingt à la fois. Fait & signé à Fontenay le Comte le 20. Ianuier, 1616.

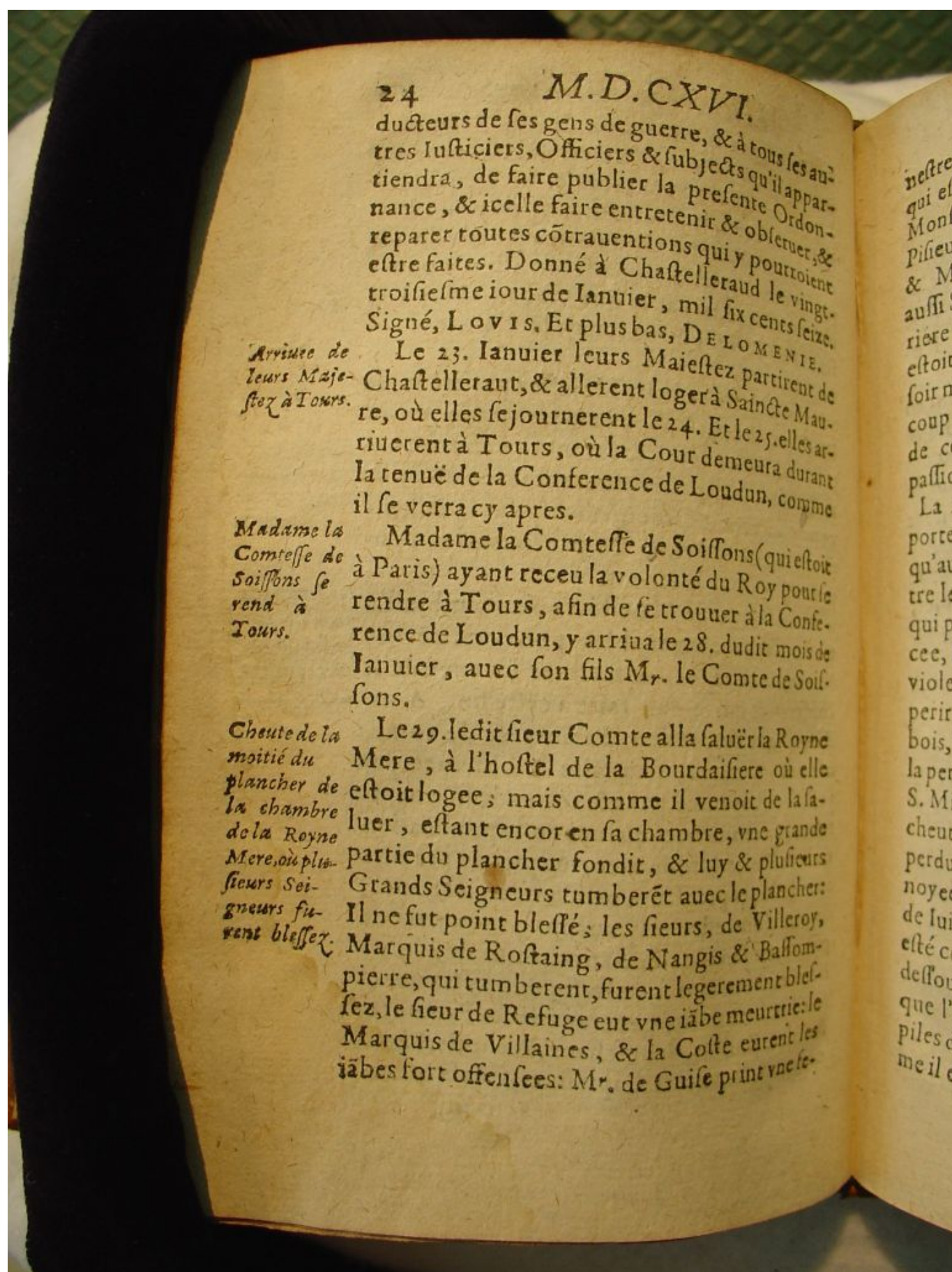
Le lendemain 21. leurs Majestez partirent de Poictiers, durant vne extreme froidure, comme il sera dit cy après, & furent coucher à Chastelleraut; où elles seiournerent iusqu'au 23. Et ce mesme iour l'Ordonnance pour la suspension d'armes fut enuoyee par toutes les Prouinces: En voicy la teneur.

De par le Roy. Sa Maieité voulant embrasser tous moyens conuenables pour mettre son Royaume en repos, & faciliter la tenuë de la conference qui se doit faire à ceste fin, A ordonné que suspension d'armes & de toutes actions militaires, sera faire & obseruee par tout son Royaume, pays & terres de son obeyssance, à commencer du iour de la publication de la presente Ordonnance, iusques au premier iour de Mars prochain: pendant lequel temps, ne pourront estre pris aucuns prisonniers de guerre, ny faict aucunes entreprises de part ny d'autre. Mandans à ceste fin à tous Gouverneurs & Lieutenans generaux de ses Prouinces & villes, Baillifs, Seneschaux, Prenosts, Iuges, ou leurs Lieutenans. Capitaines, Chefs & com-

*Ordonnance
pour la sus-
pension d'ar-
mes durant
la Trefue.*

b iiii

1616_024.jpg



24

M. D. CXVI.

ducteurs de ses gens de guerre, & à tous les autres Iusticiers, Officiers & subjects qu'il appartiendra, de faire publier la presente Ordonnance, & icelle faire entretenir & observer, & reparer toutes cōtrauentions qui y pourroient estre faites. Donnée à Chastelleraud le vingt-troisiesme iour de Ianuier, mil six cents seize. Signé, LOUIS. Et plus bas, DE LOMENIE.

*Arrivée de
leurs Maje-
stés à Tours.*

Le 23. Ianuier leurs Maiestez partirent de Chastelleraud, & allerent loger à Sainte Maurier, où elles sejournerent le 24. Et le 25. elles arriuerent à Tours, où la Cour demeura durant la tenuë de la Conference de Loudun, comme il se verra cy apres.

*Madame la
Comtesse de
Soissons se
rend à
Tours.*

Madame la Comtesse de Soissons (qui estoit à Paris) ayant receu la volonté du Roy pour se rendre à Tours, afin de se trouuer à la Conference de Loudun, y arriua le 28. dudit mois de Ianuier, avec son fils Mr. le Comte de Soissons.

*Chute de la
moitié du
plancher de
la chambre
de la Royne
Mere, où plu-
sieurs Sei-
gneurs fu-
rent blesez.*

Le 29. ledit sieur Comte alla saluer la Royne Mere, à l'hostel de la Bourdaisiere où elle estoit logee; mais comme il venoit de la saluer, estant encor en sa chambre, vne grande partie du plancher fondit, & luy & plusieurs Grands Seigneurs tumberēt avec le plancher: Il ne fut point blessé; les sieurs, de Villeroy, Marquis de Rostaing, de Nangis & Bassompierre, qui tumberent, furent legerement blesez, le sieur de Refuge eut vne iābe meurtrie: le Marquis de Villaines, & la Coste eurent les iābes fort offensees: Mr. de Guise print vne se-

nestre
qui est
Monf
Pisieu
& M
aussi S
rière
estoit
soir m
coup
de ce
passio
La
porte
qu'au
tre le
qui p
cee, l
viole
perir
bois, l
la per
S. Mi
cheut
perdu
noyee
de luit
esté co
dellou
que l'
piles d
me il e

1616_025.jpg

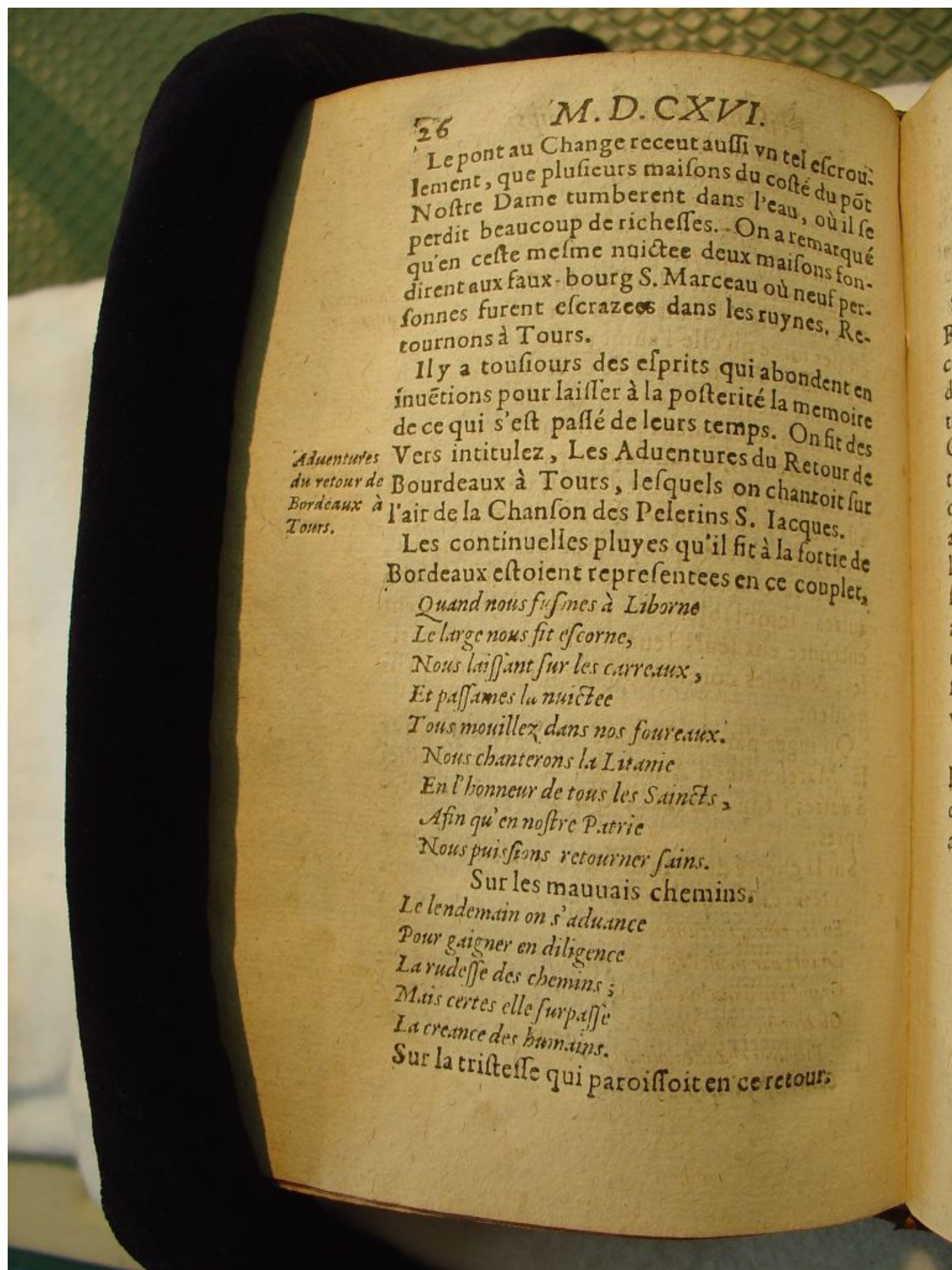
Histoire de nostre temps. 25

nostre & s'y tint sans tumber. La Royne Mere qui estoit en l'autre partie du plancher, avec Monsieur le Chancelier, le President Janin, & plusieurs Secretaire d'Estat, qui parloient à elle, & Mademoiselle de Vendosme & de Seaux aussi Secretaire d'Estat, lesquels estoient derrière la chaire, ne tumberent point. Le Roy estoit allé à Amboise dès le matin, & revint ce soir mesme en bonne santé: ce qui donna beaucoup de contentement à plusieurs qui parloient de cest accident diuersement & selon leurs passions.

La nouvelle de ceste cheute de plancher fut portée à Paris dès le lendemain, qui ne fut qu'une augmentation de douleur: Car la nuit d'entre le 29. & le 30. Iannier la riuere de Seine qui pour l'extreme froidure s'estoit prise & glacée, le doux temps venu, se desbada d'une telle violence que les glaces emmenerent & firent perir un grand nombre de bateaux chargez de bois, bled, vin, sel, & autres marchandises, dont la perte ne se peut estimer: Un costé du Pont S. Michel (celuy qui regardoit le Petit pont) cheut dans l'eau, où il y eut beaucoup de biens perdus, mais il n'y eut qu'une chambrière noyée. L'autre moitié de ce pont cheut au mois de Juillet de ceste année: tellement que l'on a esté contraint de faire un autre pont de bois au dessous, tirant vers les Augustins, cependant que l'on rebastit ledit Pont, qui doit estre de piles de pierre, & non de pieux de bois, comme il estoit.

*Cheute du
Pont S. Mi-
chel.*

1616_026.jpg



26

M. D. CXVI.

Le pont au Change receut aussi vn tel escrou-
lement, que plusieurs maisons du costé du pôt
Nostre Dame tumberent dans l'eau, où il se
perdit beaucoup de richesses. On a remarqué
qu'en ceste mesme nuictée deux maisons fon-
dirent aux faux-bourg S. Marceau où neuf per-
sonnes furent escrazees dans les ruynes. Re-
tournons à Tours.

*Aduentures
du retour de
Bordeaux à
Tours.*

Ily a tousiours des esprits qui abondent en
inuétions pour laisser à la posterité la memoire
de ce qui s'est passé de leurs temps. On fit des
Vers intitulez, Les Aduentures du Retour de
Bordeaux à Tours, lesquels on chantoit sur
l'air de la Chançon des Pelerins S. Iacques.

Les continuelles pluyes qu'il fit à la sortie de
Bordeaux estoient representees en ce couplet,

*Quand nous fismes à Liborne
Le large nous fit escorne,
Nous laissant sur les carreaux,
Et passames la nuictée
Tous mouillez dans nos fourreaux.
Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saincts,
Afin qu'en nostre Patrie
Nous puissons retourner sains.*

*Sur les mauuais chemins.
Le lendemain on s'aduance
Pour gaigner en diligence
La rudesse des chemins;
Mais certes elle surpasse
La creance des humains.
Sur la tristesse qui paroissoit en ce retour.*

1616_027.jpg

Histoire de nostre temps.

27

En fin trouuafmes Aubeterre
 Plus tristes que Sauueterre,
 Nous fusmes bien empeschez
 De treuuer assez de Prestres
 Pour confesser nos pechez.

Sauueterre estoit Huissier du Cabinet de la Sauueterre
 Royne Mere: Il se dit lors à Bordeaux diuerses disgracié.

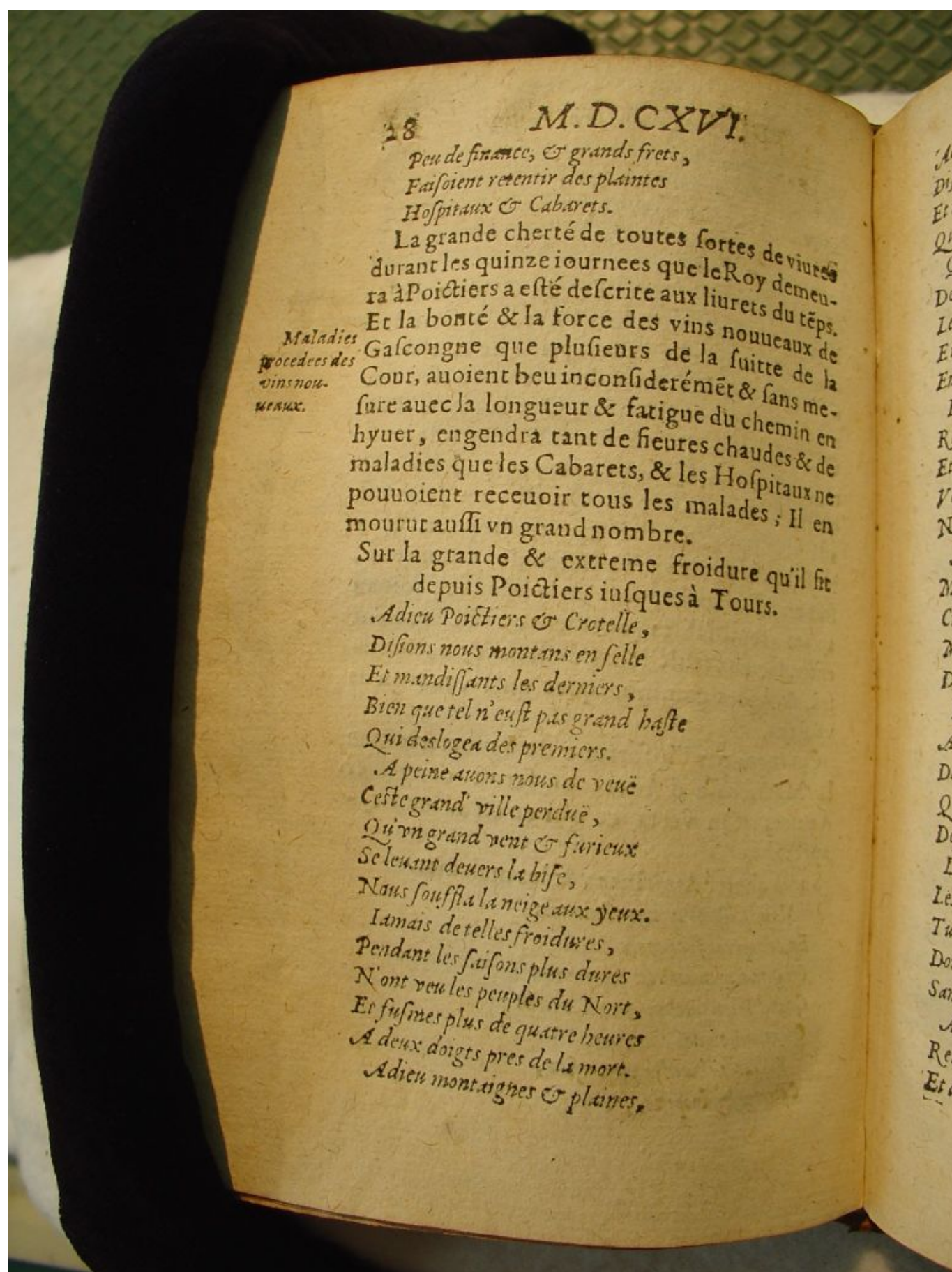
choles surce qu'elle l'auoit priué de sa charge
 d'Huissier. Vn Politique de ce temps a escrit en
 traittant des confidences, Que la ruyné d'un
 Courtisan, luy aduient plus iouuent par legere-
 té, indiscretion, & vanité, que par infidelité; Et
 qu'il ne faut qu'auoir dit, On est venu, on s'est
 assemblé; pour tumber en vne disgrace. Que
 les Princes ont les proprieté des amoureux,
 soit en la crainte, soit en la jalousie, soit en
 autres semblables accidens: Et veulent
 entendre eux seuls leurs desseins & entrepri-
 ses, & ne les communiquer qu'à ceux qu'ils
 veulent.

On iugea par l'infortune de Sauueterre que
 la Mareſchale d'Ancre en feroit congedier
 d'autres: On verra ce qui en est aduenü cy-
 apres.

Sur la cherté des viures, & les maladies.

Nous passons quinze iournees
 En ces terres fortunees
 Criants par monts & par vaux
 Grand Dieu quelque peu d'uoine
 Ou reprenez nos cheuaux.
 Fieures chaudes, pleuresies,
 Catarrhes, hydropisies,

1616_028.jpg



28

M. D. CXVI.

Peu de finance, & grands frets,
Faisoient retentir des plaintes
Hospitaux & Cabarets.

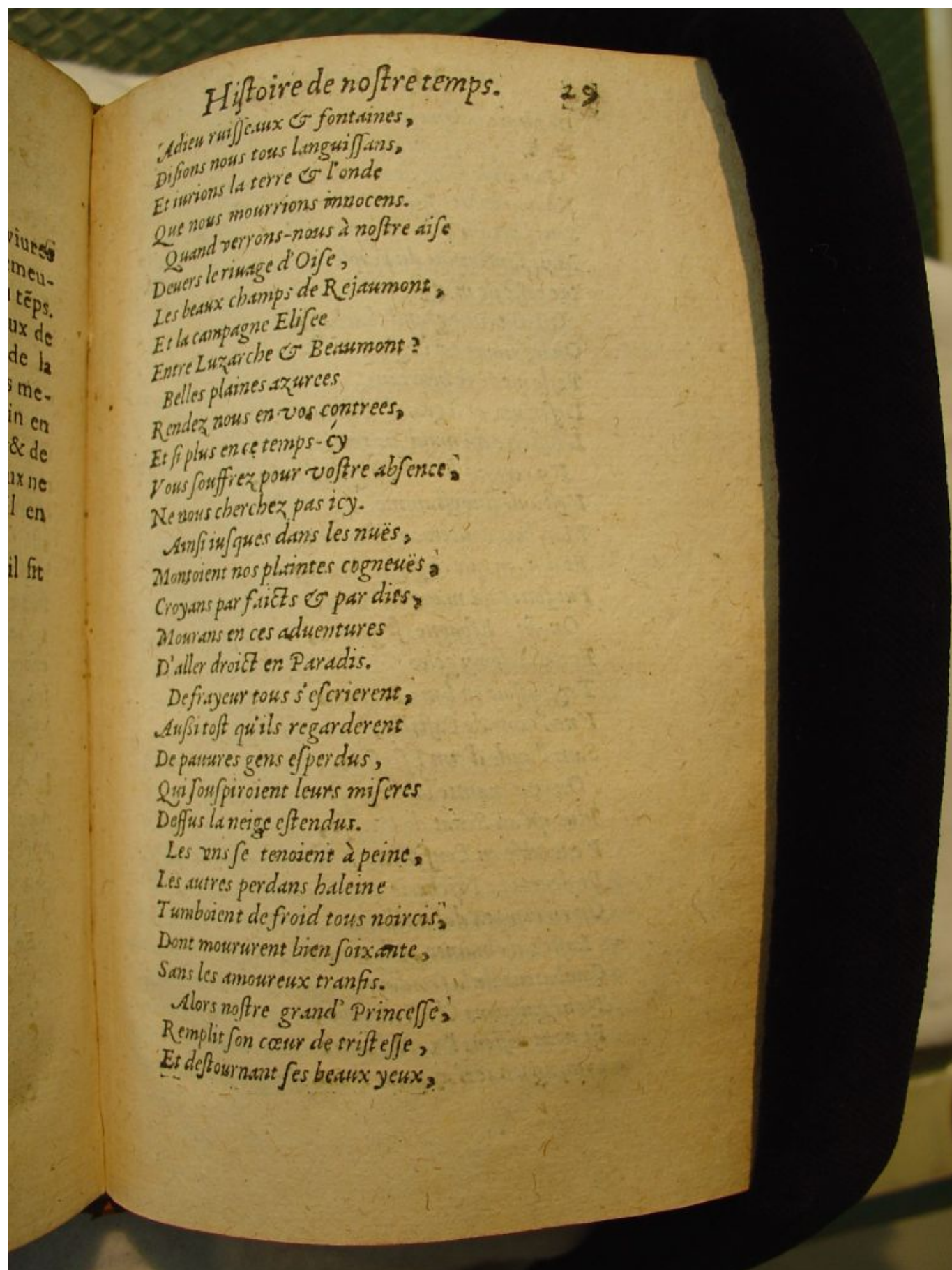
La grande cherté de toutes sortes de viures
durant les quinze iournees que le Roy demeu-
ra à Poictiers a esté descrite aux liurets du tēps.
Et la bonté & la force des vins nouveaux de
Gascongne que plusieurs de la suite de la
Cour, auoient beu inconsiderémēt & sans me-
sure avec la longueur & fatigue du chemin en
hyuer, engendra tant de sieures chaudes & de
maladies que les Cabarets, & les Hospitaux ne
pouuoient receuoir tous les malades; Il en
mourut aussi vn grand nombre.

Maladies
procedes des
vins non-
ueux.

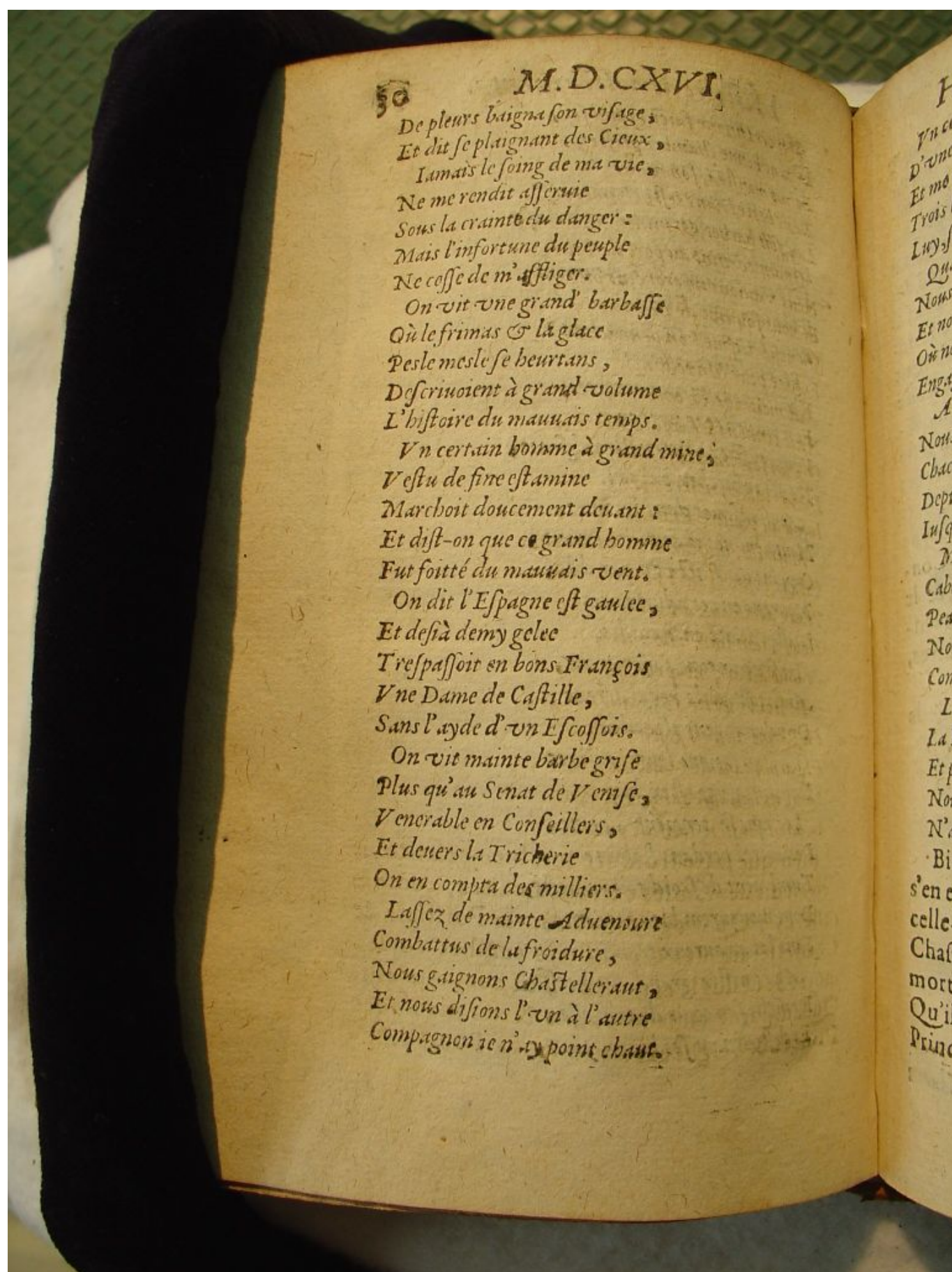
Sur la grande & extreme froidure qu'il fit
depuis Poictiers iusques à Tours.

Adieu Poictiers & Crotelle,
Disons nous montans en selle
Et mandissans les derniers,
Bien que tel n'eust pas grand haste
Qui deslogea des premiers.
A peine auons nous de veüe
Ceste grand' ville pendue,
Qu'un grand vent & furieux
Se leuant deuers la bise,
Nous souffla la neige aux yeux.
Iamais de telles froidures,
Pendant les saisons plus dures
N'ont veu les peuples du Nort,
Et fusmes plus de quatre heures
A deux doigts pres de la mort.
Adieu montaignes & plaines,

1616_029.jpg



1616_030.jpg



1616_031.jpg

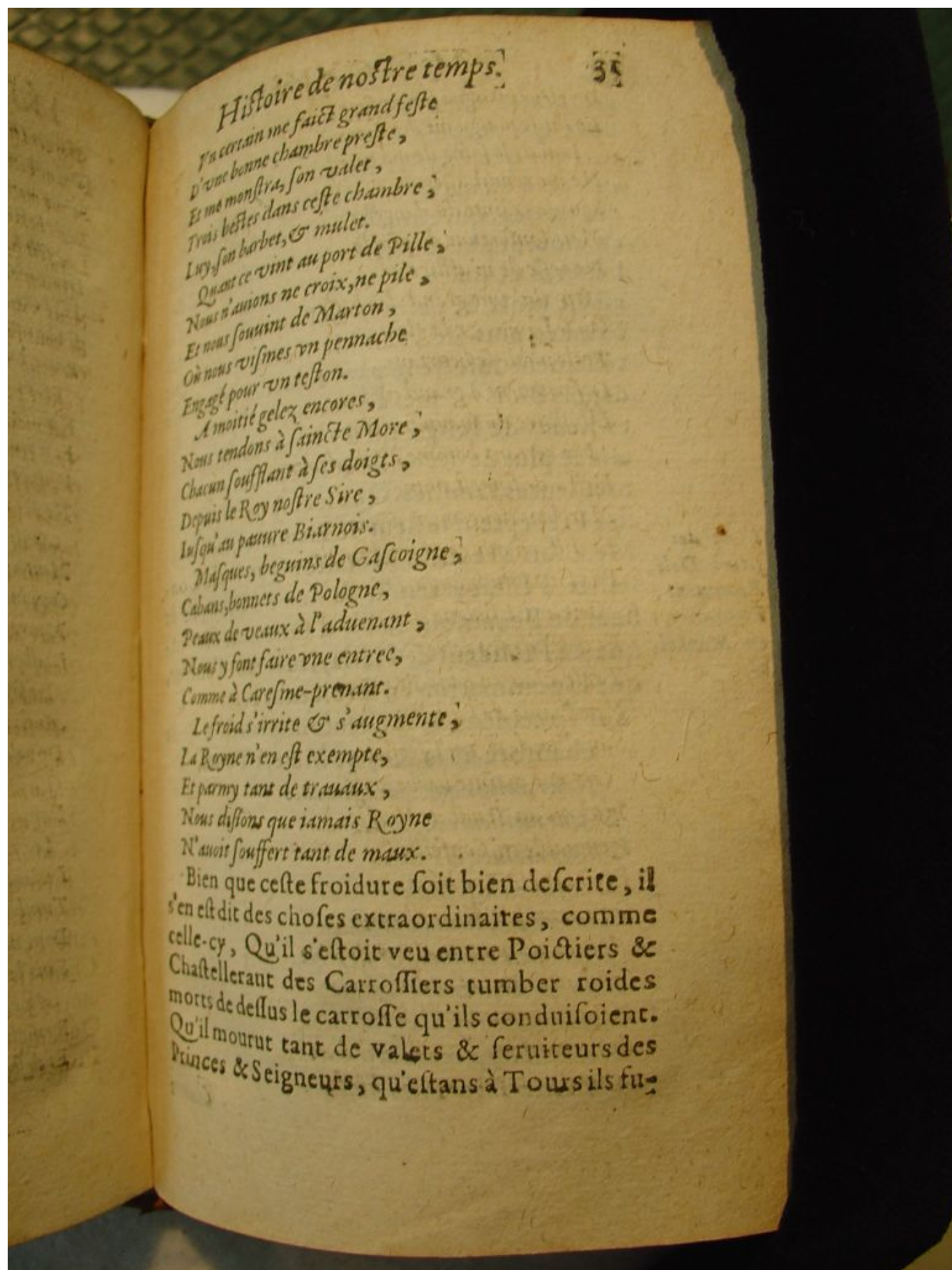


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan